

Cachet de l'établissement d'origine :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Vaucluse

recours)

A......Signature du chef d'établissement d'origine,

Annexe CA4 bis Année scolaire 2022-2023

Signature du vice-président de la commission,

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE RECOURS

🧻 5ème 🦳 4ème 📉 3ème 🔀 2nde 🦳 1ère GT (Cochez la case correspondant au niveau d'appel pour ce bordereau : un procès-verbal par niveau de

A remettre, le jour de la commission, en 2 exemplaires au vice-président de la commission de recours, accompagnés de dossiers complets des élèves, ainsi que tous les éléments susceptibles d'éclairer la commission. A l'issu des travaux: un exemplaire sera remis avec les dossiers de l'établissement au dernier professeur de l'établissement d'origine, qui le transmettra le jour même au chef d'établissement pour traitement. un exemplaire sera adressé au pôle des élèves de la DSDEN: pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr, accompagné des liste d'émargement et des notifications aux familles.									
NOM de l'élève	Prénom	Classe	Nom du Professeur	Nom du Psy-EN	Vœu de la famille	Présence de la famille oui-non	Décision EPLE	Décision de la commission de recours	

En cas d'incident, joindre au procès-verbal un rapport circonstancié :							
	Signature,						
	oignature,						